

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 536 253

21 N° d'enregistrement national :

82 19616

51 Int Cl³ : A 42 B 3/00.

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 18 novembre 1982.

30 Priorité

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 21 du 25 mai 1984.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : *PLANCHE Robert.* — FR.

72 Inventeur(s) : Robert Planche.

73 Titulaire(s) :

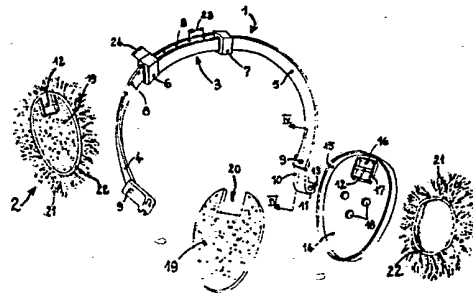
74 Mandataire(s) : Jean Maisonnier.

54 Casque à oreillettes, notamment pour les sports d'hiver.

57 L'invention concerne un casque à oreillettes capitonnées
2, notamment pour les sports d'hiver.

La bande à ressort 3 est formée de deux tronçons 4 et 5 en
matière plastique, dont le coulisement télescopique est freiné
par des crans en relief 8. Chaque oreillette 2 est amovible, son
axe 12 venant se clipser dans l'entrée évasée 13 de chaque
patte d'articulation 10.

Application : verrouillage de la bande élastique télescopique
3 même pendant l'exercice des sports violents; possibilité
d'échanger une oreillette 2 ou les deux.



FR 2 536 253 - A1

D

1

La présente invention est relative à un casque à oreillettes d'un type nouveau , du genre de ceux qu'on utilise dans les sports de plein air ou dans les sports d'hiver, pour se protéger les oreilles contre le froid. Dans certains cas , on utilise également ce type de casque à oreillettes ppour protéger l'utilisateur contre le bruit.

Un casque à oreillettes de type connu comprend deux oreillettes capitonnées , articulées à demeure , chacune sur l'une des deux extrémités d'une bande à ressort souple , elle-même formée de deux tronçons , qui peuvent coulisser l'un sur l'autre afin de fournir une possibilité de réglage en longueur. L'utilisateur, ou l'utilisatrice, écarte les deux extrémités de la lame à ressort , pose cette dernière sur le sommet de son crane , et laisse revenir les oreillettes que l'élasticité du ressort maintient appliquées chacune sur une oreille.

On constate que les casques à oreillettes de ce type connu présentent un double inconvénient . Tout d'abord les deux tronçons de la lame métallique du ressort coulissent l'un sur l'autre de façon irrégulière , et parfois de façon intempestive en cours d'utilisation. En effet , rien ne les immobilise à la position de réglage choisie .

Un autre inconvénient est constitué par le fait que les oreillettes sont articulées de façon inamovible sur les extrémités de la bande à ressort : il n'est donc pas possible de les démonter pour les remplacer par d'autres , ou bien d'en remplacer une seule si elle est endommagée : dans ce dernier cas , il est nécessaire de remplacer l'ensemble du casque.

La présente invention a pour but d'éviter ces inconvénients , en réalisant un casque à oreillettes d'un type nouveau , possédant des oreillettes interchangeables , et assurant un maintien en position parfaitement stable , même si l'utilisateur ou l'utilisatrice pratiquent un sport violent.

le dessin annexé , donné à titre d'exemple non limitatif , permettra de mieux comprendre les caractéristiques de l'invention.

Figure 1 illustre le mode d'utilisation d'un casque à oreillettes selon l'invention.

2

Figure 2 est une vue éclatée montrant les divers éléments du casque.

Figure 3 est une coupe transversale suivant III - III (figure 2) illustrant la structure du crantage d'arrêt de la bande élastique télescopique.

Figure 4 est une coupe suivant IV - IV (figure 2) après assemblage et montage de l'oreillette correspondante.

Le casque à oreillettes 1 selon l'invention comporte deux oreillettes capitonnées 2 articulées chacune sur une extrémité d'une bande élastique télescopique 3 .

Cette dernière est formée de deux tronçons souples 4 et 5 coulissant l'un sur l'autre . Le tronçon 5 est en matière plastique , fabriqué d'une pièce avec un oeillet d'extrémité 6 à travers la fente transversale duquel peut librement coulisser le tronçon 4 .

De même , le tronçon 4 est réalisé en matière plastique, d'une pièce avec un oeillet d'extrémité analogue 7 à travers la fente transversale duquel peut coulisser librement le tronçon 5.

Suivant une caractéristique importante de l'invention , la face intérieure du tronçon 4 , c'est-à-dire celle qui est appelée à coulisser contre le tronçon 5 , est pourvue d'une succession de crans 8 , pratiqués en relief et répartis sur sa longueur.

Chacun des deux tronçons 4 et 5 est réalisé en une matière plastique à la fois souple et élastique permettant à l'ensemble 1 de se comporter comme un ressort à lame , rendu télescopique grâce aux deux oeillets 6 et 7.

A son extrémité libre , chaque tronçon 4 et 5 est fixé par un rivet d'articulation 9 , à une patte de clipsage 10 . Celle-ci comporte une patte d'articulation 11 ayant la forme d'un palier susceptible de recevoir un axe de pivotement 12 . Toutefois , ce palier est ouvert par une fente latérale longitudinale 13 à entrée conique , utilisée pour clipser à force l'axe 12 lorsqu'on veut l'engager par pression transversale , dans le logement cylindrique de la patte d'articulation 11.

L'axe 12 est réalisé d'une pièce avec une

coupelle en matière plastique 14 entourée d'un rebord 15 .
L'axe 12 est disposé en travers d'une ouverture 16 , préfé-
rablement entourée d'un rebord de renfort 17 . Le fond de la
5 coupelle 14 est percé de plusieurs trous d'audition 18 .

On prévoit par ailleurs une garniture inté-
rieure 19 , découpée au contour intérieur du rebord 15 ,
avec une échancrure 20 pour dégager l'ouverture 17 . La garni-
ture 19 est découpée dans du feutre , du velours , de la pe-
10 luche , de la fourrure , de la flanelle , ou tout autre pro-
duit souple ou capitonné .

Pour compléter l'oreillette 2 , on prévoit
une housse extérieure 21 , préférablement réalisée en fourru-
re naturelle ou synthétique . La housse 21 se présente sous
15 la forme d'une poche dont le bord périphérique est équipé
d'un élastique 22 , qui la resserre .

Le fonctionnement est le suivant :

Pour assembler une oreillette , on place
la garniture 9 contre le fond de la coupelle plastique 14 ,
20 à l'intérieur du rebord 15 . On coiffe l'autre face de la
coupelle 14 , avec la housse 21 dont l'élastique 22 vient re-
fermer la périphérie derrière le bord 15 , comme illustré
sur la figure 4 . L'oreillette 2 ainsi réalisée (figure 2 ,
partie gauche) peut être présentée ainsi directement à la
25 patte d'articulation 10 correspondante , puis clipsée sur
celle-ci par introduction à force de son axe 12 dans l'ouver-
ture 13 de la patte 11 .

On voit que , grâce à cette disposition , l'
utilisateur, ou l'utilisatrice, a la possibilité d'échanger
30 facilement l'ensemble d'une oreillette 2 . Cela est utile ,
soit pour remplacer une oreillette endommagée , soit pour as-
sortir la couleur de la fourrure de la housse 21 à celle des
vêtements que porte une utilisatrice.

Pour régler la bande élastique à ressort 1
35 à la longueur voulue , il suffit de faire coulisser les deux
tronçons 4 et 5 l'un contre l'autre , respectivement à tra-
vers les oeillets 6 et 7 . On voit que , l'écartement 23 en-
tre deux crans en relief 8 consécutifs étant supérieur ou
égal à la longueur 24 de l'oeillet 6, on a la possibilité de
40 placer ce dernier entre deux crans 8 consécutifs . Ainsi ,

4

ces crans venant se loger de part et d'autre du bord correspondant de la fente de l'oeillet 6 (figure 3) , ce dernier est immobilisé contre tout coulisement intempestif le long du tronçon 4 en cours d'utilisation. Ce blocage est renforcé par la réaction élastique de l'ensemble de la bande à ressort 3 , lorsqu'elle est écartée jusqu'à sa position d'utilisation (figure 1).

5
REVENDEICATIONS

1 - Casque à oreillettes comportant deux oreillettes capitonnées articulées sur les extrémités d'une bande à ressort souple télescopique , caractérisé en ce que sur chaque extrémité de la bande élastique télescopique (3), est fixée une patte de clipsage (10) dont la patte d'articulation (11) a la forme d'un palier ouvert par une fente latérale longitudinale (13) , à entrée conique , pour y clipser à force l'axe (12) d'une oreillette capitonnée (2) , laquelle est ainsi montée de façon amovible et interchangeable

2 - Casque à oreillettes suivant la revendication 1 , caractérisé en ce que la bande élastique télescopique (3) est formée de deux tronçons souples (4) et (5) en matière plastique , qui coulissent l'un sur l'autre , chacun étant fabriqué d'une pièce avec un oeillet d'extrémité (6) ou (7) à travers la fente transversale duquel peut librement coulisser le tronçon opposé (5) ou (4).

3 - Casque à oreillettes suivant la revendication 2 , caractérisé en ce que la face intérieure du tronçon (4) , c'est-à-dire celle qui est appelée à coulisser contre le tronçon (5) , est pourvue d'une succession de crans (8) pratiqués en relief et répartis sur sa longueur.

4 - Casque à oreillettes suivant l'une quelconque des revendications précédentes , caractérisé en ce que l'axe (12) de chaque oreillette (2) est réalisé d'une pièce avec une coupelle en matière plastique (14) , entourée d'un rebord (15).

5 - Casque à oreillettes suivant la revendication 4 , caractérisé en ce que le fond de la coupelle (14) est percé de plusieurs trous d'audition (18).

6 - casque à oreillettes suivant l'une quelconque des revendications précédentes , caractérisé en ce que l'intérieur de la coupelle (14) reçoit une garniture capitonnée (19) pourvue d'une échancrure (20) qui dégage l'ouverture (17) correspondant à l'axe (12) , si bien que l'oreillette capitonnée (2) peut être encliquetée ou démontée , telle quelle , sans qu'il soit nécessaire d'en retirer la garniture capitonnée intérieure (19) ou la housse extérieure en fourrure (21).

PL.1/2

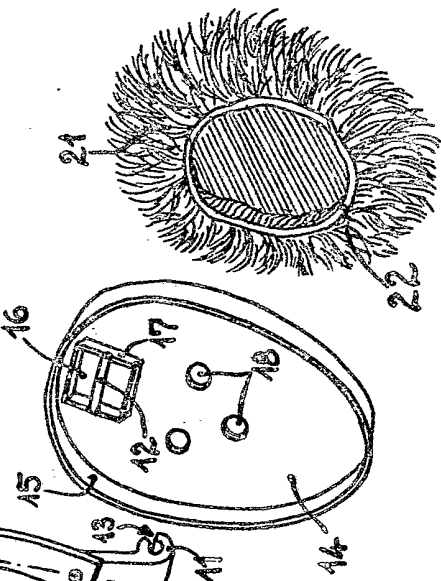
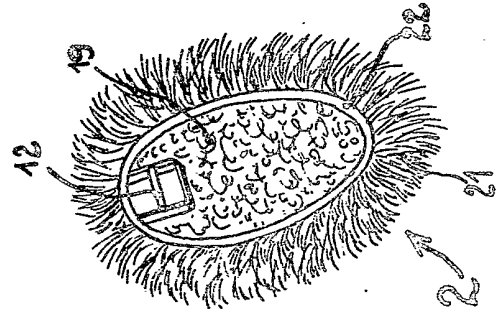
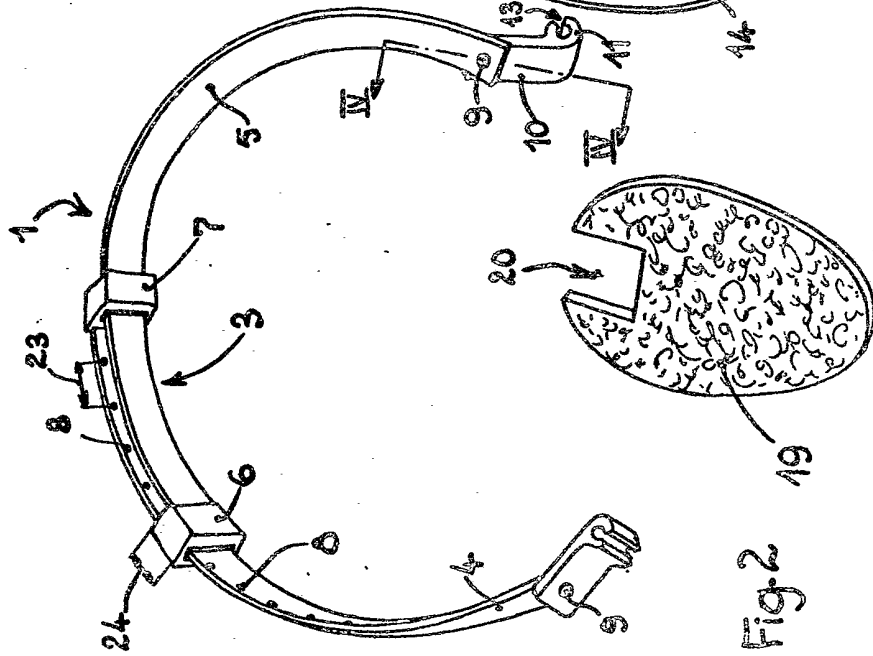
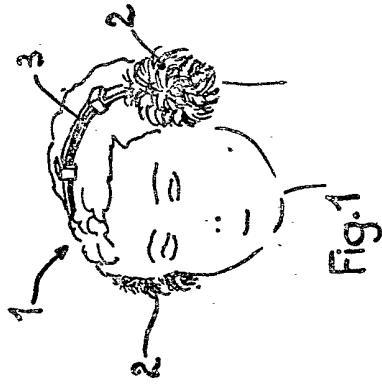


Fig. 1

Fig. 2

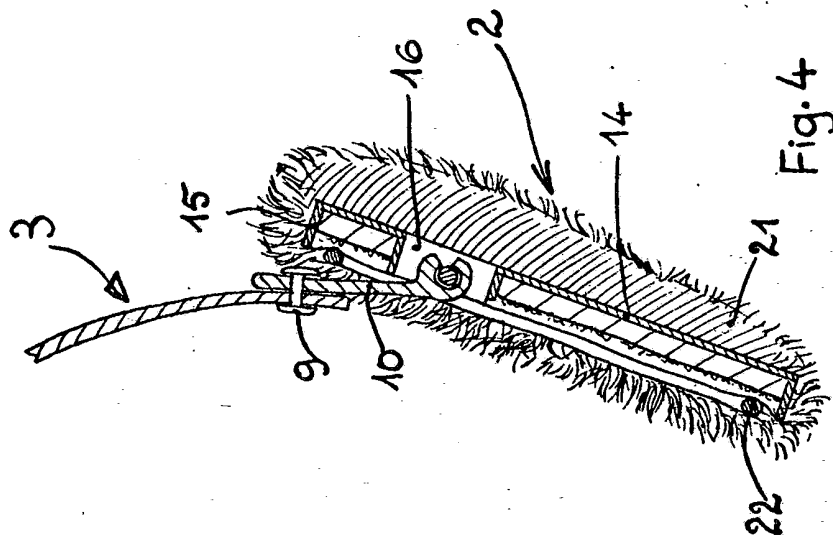


Fig. 4

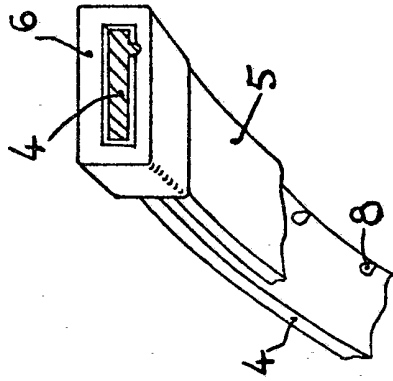


Fig. 3